



CoSav  
Terres et sols



# Gouvernance foncière et lutte contre la dégradation des terres dans les pays du Sud

**S'intéresser aux acteurs et à leurs droits  
pour des actions efficaces et justes**

Vendredi 21 avril 2023



# L'émergence de la question du foncier au sein de la CNULCD

- 2012 : Directives Volontaires en matière de gouvernance responsable du foncier (FAO)
- 2012 : Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) Rio+20 ; objectif 15.3
- 2015 : adoption de la NDT à COP12 / UNCCD (décision 3/COP12 et décision 15/COP12)

2012-2022 = processus d'intégration entre NDT et foncier à la CNULCD

- 2016 : Production d'un rapport méthodologique pour l'analyse et l'intégration de la neutralité dans les travaux de la CNULCD, *Conceptual framework for LDN, SPI*
- la neutralité en matière de dégradation des terres est une opportunité pour le Renforcement de la gouvernance responsable du régime foncier (sur la base des VGGT)
- La gouvernance de la neutralité est explicitement une gouvernance des terres.

Mai 2022 : COP15 Abidjan

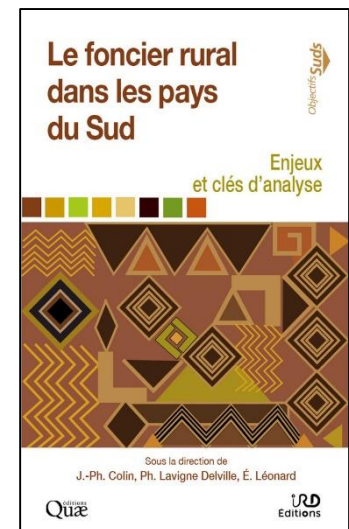
- ➔ Décision 27/COP15 « land tenure »
- Guide technique FAO, 2022 : Technical Guide on the Integration of the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security into the Implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification and Land Degradation Neutrality

# Comment traiter cette question ?

- Un *Policy brief* préparé par le Pôle foncier, à la demande de l'IRD pour la COP 15



- Le Pôle Foncier de Montpellier
  - Un GIS pluri-institutionnel (Cirad, IAM, IRD, Supagro)
  - 12 ans d'animation scientifique et de réflexions sur le foncier dans les enjeux de développement rural au Sud
  - L'accent sur la gouvernance des terres et des ressources, les transformations des droits coutumiers, les politiques de formalisation des droits
  - Un partenariat étendu dans les pays du Sud





**L'ENJEU DU FONCIER  
DANS LES QUESTIONS DE DÉSERTIFICATION**

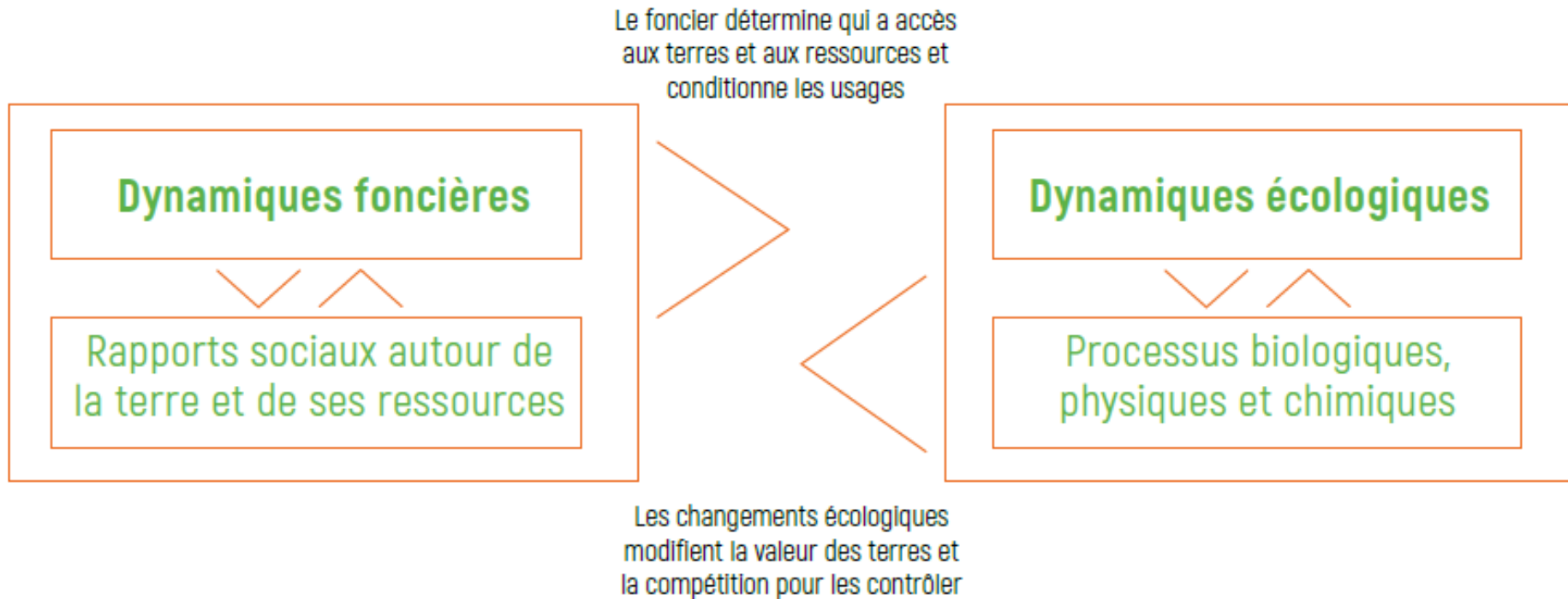


# Un oubli fréquent : peu ou pas d'espaces vides et sans droits

***Une lecture strictement écologique de l'environnement, en termes de dégradation des terres laisse de côté la question des usages et des droits fonciers des populations locales***

- *Toute intervention sur un écosystème prend place dans des espaces occupés, appropriés, exploités par les sociétés locales*
- *Toute intervention faite sans un diagnostic préalable des usages prive des acteurs de leurs droits sur les ressources, contribue aux inégalités sociales et engendre des risques de conflits*

# Des liens entre dynamiques foncières et écologiques



- ***Le choix des zones d'intervention ne peut pas se faire sur des critères strictement biophysiques, ni à partir d'indicateurs de large échelle***
- ***Ce choix doit prendre en compte et s'adapter aux usagers et à leurs droits***





**DES ACQUIS DE LA RECHERCHE  
FONCIÈRE**



# Diversité et superposition des droits sur les terres et les ressources des écosystèmes

***Les droits des groupes et des individus sont différenciés selon les ressources auxquels ils s'appliquent***

- différentes ressources sont présentes sur un même espace : terre agricole, bois, pâturages, différents produits de cueillette, poissons...

***Les droits des groupes et des individus sont composés de différents droits élémentaires qui peuvent se cumuler***

- droit d'accès ; de prélèvement ; de gestion ; d'exclusion ; d'aliénation ; etc.

***Cas particulier de l'agriculture***

- nombreux systèmes de faire-valoir indirect dans lesquels preneurs et propriétaires se partagent les droits élémentaires selon des formes diverses



# Les dimensions sociales et politiques de la gouvernance foncière

*La gouvernance foncière porte d'abord sur des rapports sociaux et secondairement sur des rapports à l'environnement*

- Elle concerne **les relations entre groupes et individus** à propos des terres et des ressources des écosystèmes
  - Elle organise **les modes d'accès** à la terre et **la coordination des acteurs** pour l'usage des ressources
  - Elle régule **la compétition et traite les conflits** pour l'accès aux ressources et leur contrôle
- *On peut analyser l'impact d'un type de gouvernance foncière en termes de durabilité environnementale*





**IMPLICATIONS POUR LES STRATÉGIES  
DE RÉHABILITATION DES TERRES**



# Gouvernance foncière et dégradation des terres

*Les défaillances de la gouvernance foncière sont des facteurs centraux de dégradation des terres*

*Les remises en cause brusques des règles foncières locales favorisent la dégradation des terres*

*La lutte contre la dégradation des terres suppose des modes de gouvernance foncière adaptés aux enjeux locaux et socialement légitimes*

*La gouvernance foncière doit veiller à la coexistence des usages agricoles et pastoraux*



# Prendre en compte le foncier dans les actions de réhabilitation

***Toute intervention foncière a des enjeux locaux à la fois économiques et politiques***

- Elle redéfinit les règles d'accès et les usages (donc les usagers) légitimes
- Elle modifie la valeur des terres et la compétition pour leur contrôle
- Elle peut induire de nouvelles autorités et de nouveaux acteurs dans la régulation

→ ***Identifier ces enjeux / négocier des modalités d'intervention acceptables pour le plus grand nombre***

# La sécurité foncière, clé de réussite des actions de réhabilitation

*La sécurité foncière, c'est ne pas risquer de voir ses droits remis en cause  
C'est d'abord une question de rapports sociaux et politiques*

*Sécuriser le foncier et favoriser l'investissement  
ne suppose pas nécessairement de formaliser les droits*

- Des investissements importants peuvent être réalisés en agriculture familiale en l'absence de droits formels
- Les opérations de formalisation légale sont insuffisantes pour créer les conditions de l'investissement
- Ces opérations peuvent être source de tensions et d'insécurisation, voire d'exclusion

# Une approche territoriale des actions de réhabilitation

## ***La réhabilitation des terres dépend de consensus sociaux construits à l'échelle d'un territoire***

- Les acteurs locaux doivent avoir les moyens techniques et matériels, financiers et institutionnels de maîtriser les interventions et doivent pouvoir bénéficier du fruit de leurs efforts

## ***La réhabilitation des terres demande une coordination des acteurs à l'échelle territoriale pour être écologiquement efficace***

- Mais pas nécessairement un appareillage institutionnel formel

## ***Les financements sont à adapter aux objectifs et capacités d'engagement des acteurs locaux***

- Investissement initial des groupes d'utilisateurs
- Financement externe complémentaire et ajusté



A photograph showing two men in a dry, arid landscape. They are bent over, working with the soil. The man on the left wears a dark blue shirt and a white cap. The man on the right wears a green wrap and a colorful striped hat. The ground is reddish-brown and dry, with several low stone walls running across the field. In the background, there are several bare, acacia-like trees under a grey, overcast sky.

**AU-DELÀ DU FONCIER, LES ENJEUX  
POLITIQUES DES INTERVENTIONS**

# Les dispositifs d'intervention ne sont pas neutres

***Ils relèvent de décisions non seulement techniques mais aussi politiques***

- Le choix des sites et des modalités d'intervention (techniques proposées, acteurs soutenus, usages à privilégier) est une décision politique autant que technique

***La lutte contre la dégradation des terres peut servir des stratégies d'exclusion et d'accumulation foncière pour différents types d'acteurs***

- Par des acteurs locaux, des agents de projets, des investisseurs extérieurs, des opérateurs politiques, etc.

# Les limites de l'intervention par projet

*Les projets financés par l'aide publique : des cadres rigides et standards, pas toujours adaptés à la diversité des écosystèmes et des sociétés*

*Les objectifs de court terme des financements extérieurs sont souvent contradictoires avec les objectifs de long terme de réhabilitation*

*La captation de l'aide devient un objectif central des ONG internationales et des administrations nationales*



# Des risques accrus liés à la financiarisation

*Le recours à des financements privés lucratifs exacerbe les conflits de temporalité au regard des critères de durabilité environnementale*

*Les concessions de grandes surfaces dites dégradées à des investisseurs privés accroissent les risques de spoliation des acteurs locaux*

*Les nouveaux instruments de financement tendent à pousser à la formalisation sans égard à sa pertinence*

→ *des problèmes de justice sociale et environnementale*

# Conclusion

***Tout espace est approprié sous des formes variées***

- ***connaître au préalable les usagers des terres, leurs contraintes, leurs intérêts, ainsi que les mécanismes de la gouvernance foncière dans les espaces locaux***

***Toute intervention a des enjeux fonciers et comporte des risques d'accaparement***

- ***la stratégie d'action doit veiller à éviter les exclusions***

***Une intervention de réhabilitation durable ne peut pas reposer seulement sur des objectifs quantitatifs de restauration***

- ***L'enjeu est de susciter et d'accompagner des dynamiques locales inclusives : par des incitations institutionnelles et financières et en facilitant l'accès des acteurs locaux à du matériel et des techniques adaptées***



CoSav  
Terres et sols



MERCI

